

à Napoléon. Il reprit également sa place à l'Académie, sans regagner sa popularité, et manqua l'éloge de l'abbé de Radonvilliers, dont il fut chargé. Les académiciens lui reprochaient de garder le titre de *Monseigneur*, et l'un d'eux osa un jour lui demander « ce qu'il pensait donc valoir, en affectant la supériorité sous ses habits de cardinal et d'évêque ! Très peu, Monsieur, quand je me considère, et beaucoup quand je me compare, » répondit fièrement le cardinal indigné.

Le 10 novembre 1809, Napoléon nomma Maury membre de la Commission ecclésiastique, puis, aumônier du prince Jérôme, et, le 10 octobre 1810, il le créa archevêque de Paris, bien que le siège fut occupé par le cardinal Fesch. Avec sa haute intelligence, le cardinal Maury avait dû comprendre que cette nomination ne pouvait avoir un caractère sérieux. Il accepta sans s'occuper d'avoir les bulles nécessaires, et maintenant engagé dans une mauvaise voie, il devait la suivre jusqu'au bout.

A cette nouvelle, Pie VII lui adressa un bref très sévère. Ce fut en vain, Bien plus, quand parut, à Paris, le bref pontifical, le grand vicaire le promulgua et fut suivi par la police impériale. L'archevêque intrus ne fit rien pour protéger son vicaire général, et continua quatre années encore, l'administration du diocèse. Napoléon l'avait enivré, et son propre orgueil fit le reste.

S'il suffisait d'être spirituel pour sortir d'un mauvais pas, il aurait pu encore réussir. On raconte qu'à cette époque de sa carrière, Bonaparte qui connaissait les anciennes relations du cardinal avec Louis XVIII, lui demanda, pour l'embarrasser, où il en était avec les Bourbons : « Sire, répondit Maury, sans se déconcerter, mon respect pour eux est inébranlable, mais j'ai perdu sur ce point, la foi et l'espérance, et il ne me reste que la charité. »

Il n'est bon pour personne, pas même pour un prince de l'Eglise, de résister au Vicaire de Jésus-Christ. Le cardinal Maury en a fait l'expérience.

A partir de ce moment, son étoile commença à pâlir. La chute de Napoléon amena la sienne. Repoussé par le roi, chassé de son archevêché, expulsé de l'Académie, il dut, une seconde fois, prendre le chemin de l'exil. C'était en 1814. Il tenta inutilement de se justifier. Le Pape le manda à Rome, où il arriva dépouillé de tout pouvoir et de tout honneur. Pie VII lui interdit l'entrée du Conclave et les différentes cérémonies auxquelles il aurait pu prendre part à titre de cardinal et d'évêque, puis, le fit interner au château Saint-Ange. Il y resta six mois, et en sortit pour aller passer six autres mois dans une maison de Lazaristes. Après cette année, il revint en grâce avec la Cour romaine, et le Souverain Pontife lui accorda une pension de quatre mille écus.

Sa carrière était brisée, et sa vie usée par le chagrin. Il essaya de reprendre ses habitudes et de se remettre à l'étude, mais ces chutes tuent les caractères les mieux trempés. Isolé, dévoré de chagrins et d'ennuis, il lutta péniblement deux années, contre le progrès d'une affection scorbutique, et mourut le 11 mai 1817, après avoir demandé à la religion la force qu'elle sait donner en face de la mort. Son corps fut embaumé, et reçut les honneurs funèbres à l'Eglise neuve.

Il y a seulement trois quarts de siècle qu'il est mort, et cependant, le cardinal Maury est profondément oublié. Depuis sa disparition, aucun éloge n'a